



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 83  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 23 octobre 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 9  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 7 novembre 2019 à 10 heures,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au siège  
du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

### Programme de mise à disposition de radars pédagogiques - actualisation

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD et Raoul RASPEAU.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Pouvoir : Monsieur Patrick BOUBE donne pouvoir à Monsieur Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°16 du comité syndical du 27 mars 2018 mandatant le bureau du SDEHG au titre de ses délégations en matière de décisions financières, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention pour définir les modalités de réalisation du programme de radars pédagogiques ;

Vu la délibération N°2018/25 du bureau du SDEHG arrêtant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques et prévoyant des mises à jour par le bureau du SDEHG en fonction des coûts réels, des nouvelles demandes ou des demandes annulées par les communes ;

Vu les délibérations N° 2018/40, 2018/58, 2019/6, 2019/17, 2019/34, 2019/45, 2019/52 et 2019/64 du bureau du SDEHG actualisant le programme de mise à disposition de radars pédagogiques ;

Monsieur le Président présente la liste actualisée des demandes communales reçues au SDEHG.

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG arrête comme communes retenues au programme de mise à disposition de radars pédagogiques la liste des communes jointe en annexe.

#### Résultat du vote :

Pour ..... 10  
Contre..... 0  
Abstention ..... 0  
Non-participation au vote.... 0

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 13 NOV. 2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD